



La **CleanTech française** qui transforme
la **chaleur en électricité**



ENERTIME

Société anonyme au capital de 832.357,60 euros
Siège social : 10-13, rue Latérale et 1-3, rue du Moulin des Bruyères, 92400 Courbevoie
502 718 760 RCS Nanterre

(Ci-après désignée la « **Société** »)

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 24 JUIN 2022

Chers Actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2021 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports du Commissaire aux Comptes.

I. ACTIVITE DE LA SOCIETE

1.1. Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice 2021

Sur l'exercice 2021, la Société enregistre une diminution de son chiffre d'affaires pour atteindre 2.174.912 € contre 2.534.208 € en 2020. Cette diminution du chiffre d'affaires s'accompagne d'une amélioration du résultat net de -2.180.522 €, comparé à -2.208.394 € en 2020.

Cette diminution du chiffre d'affaires est directement liée à la pandémie Covid-19 qui a eu pour conséquences :

- un retard de dix-huit (18) mois sur les affaires en cours et donc de la reconnaissance de leurs chiffres d'affaires,
- un retard dans la prise de nouvelles commandes avec aucune nouvelle commande signée en 2020 et 2021.

La Société avait adapté en 2020 son modèle économique de vente d'équipement à de la vente de systèmes dans le cadre d'une économie d'usage en passant d'une logique de prestation de fourniture d'un équipement à une logique de prestation de services.

Cette démarche a été accompagnée par un fort investissement dans le développement commercial de cette offre de service énergétique, en particulier sur le marché français, via sa filiale ENERGIE CIRCULAIRE. Cet investissement a porté ses fruits avec la sélection de la Société par l'ADEME pour la réalisation d'un projet sur le site de la verrerie de Verallia à Lagnieu puis sur le site Ferroglobe à

Grande-Synthe et enfin sur le site Recytech à Fouquières pour 9 MW d'ORC, un investissement total de 23.000.000 € et des subventions de l'ADEME à hauteur de 7.000.000 €

Le chiffre d'affaires de l'année est porté essentiellement par le produit de contrats en France avec GRTgaz pour la fourniture d'une turbine de détente de gaz de 2,5 MW, avec GTT pour une installation pilote et avec le SYCTOM pour un ORC installé sur le site de l'incinérateur de Saint-Ouen.

La mise en service des projets BGE et Tenore a été décalée à 2022 et celle du projet de Saint-Ouen à 2023.

Par ailleurs, les éléments suivants sont à signaler :

- dans le but de garantir auprès de l'ADEME sa capacité à financer les projets ORC de sa filiale ENERGIE CIRCULAIRE qui seraient retenus, la Société a mis en œuvre une ligne de financement de 10.000.000 € avec le fonds d'investissement YA II PN Ltd. Après le premier tirage de 1.000.000 € réalisé à fin janvier 2021, aucun nouveau tirage n'a été réalisé au cours de l'exercice 2021,
- dans le but d'amortir les effets de la pandémie du Covid-19, la Société a obtenu, le 17 novembre 2021, un PGE soutien innovation de BPIFRANCE FINANCEMENT à hauteur de 500.000 €.

Dans le cadre du développement d'une technologie innovante de compresseur à hydrogène à très haute pression destinée au stockage ainsi qu'à la distribution d'hydrogène, la Société a obtenu un premier financement de la Région Ile-de-France et de BPIFRANCE FINANCEMENT dans le cadre du programme *Innov'Up*, pour un montant de 80.000 € en subvention et 80.000 € en prêt.

1.2. Risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

1.2.1 Risque lié au marché

1.2.1.1. Marché de l'efficacité énergétique

Le marché de l'efficacité énergétique industrielle s'est accéléré en 2020 et 2021 avec les programmes d'aide à l'efficacité énergétique mis en place dans le cadre du *Plan Relance Verte* en France et par des programmes similaires dans les autres pays européens.

L'augmentation très significative du prix des quotas carbone en Europe qui était début décembre 2021 de l'ordre de 80 €/Tn soit + 140% d'augmentation depuis décembre 2020 qui fait suite à +37% en 2020, impacte directement le prix de marché de l'électricité avec un prix moyen de l'électricité sur le marché spot européen typiquement de 250 €/MWh à comparer aux 60 €/MWh d'il y a un an.

Le *Plan Relance Verte* inclus en particulier les appels à projet efficacité énergétique industrielle et décarbonation de l'ADEME qui ont été l'occasion pour la Société de concrétiser l'offre de sa filiale ENERGIE CIRCULAIRE pour des projets d'installation ORC dans des usines en France. Quatre projets ont été déposés à la première session de l'appel à projet, dont deux ont été sélectionnés, auxquels il faut ajouter un troisième projet déposé en mars 2021 et sélectionné en septembre 2021. Un quatrième projet déposé en octobre 2021 est en évaluation par l'ADEME.

La Société n'exclut pas également de se voir confier, en tant que fournisseur d'équipements, la réalisation d'un projet ORC sélectionné dans le cadre de l'appel à projets mais dont sa filiale ENERGIE CIRCULAIRE n'aurait pas été le porteur.

L'objectif à cinq ans de la Société est de devenir le leader mondial sur le marché des ORC dans les applications d'efficacité énergétique industrielle.

A l'export le marché de l'efficacité énergétique industrielle est en croissance en Europe. Cependant, hors de la France et de l'Italie, les pays de l'Union Européenne appliquent de manière différente les directives européennes d'incitation aux économies d'énergie par la mise en place de mécanismes du type CEE ou équivalent pourtant imposés à tous les pays européens.

En Asie, la pandémie a freiné le développement des ventes mais la Société est confiante sur le potentiel du marché, en particulier à partir de sa base en Thaïlande. Le marché chinois reste pour l'instant beaucoup moins actif qu'avant la pandémie. Il se caractérise par ailleurs par un moindre intérêt pour les applications ORC en récupération de chaleur à haute température qui sont réservées aux cycles à vapeur.

En Turquie, la Société a été très active commercialement pour des projets en cimenteries et verreries et est confiante sur sa capacité à obtenir des contrats pour des projets réalisés en partenariat avec une entreprise chinoise.

Sur le marché des pompes à chaleur en valorisation de chaleur basse température, la Société concentre ses efforts sur les projets de pompes à chaleur dans des applications industrielles pour la production de vapeur à plus de 100°C en particulier dans l'agro-alimentaire en s'appuyant sur les appels à projet de l'ADEME.

1.2.2 Marché de la géothermie

Dans le domaine de la géothermie, la réalisation du contrat FASEP au Mexique a bien avancé au courant de l'année. Ce projet permettra à la Société d'acquérir des compétences dans la valorisation des saumures (brines) de centrales géothermiques existantes tout en s'établissant sur le marché mexicain avec des perspectives intéressantes de commandes d'ORC sur les centrales de CFE au Mexique.

La Société est par ailleurs active dans le domaine de la géothermie en Turquie et au Kenya.

La Société réfléchit à faire évoluer son modèle d'activité dans la géothermie sur un modèle similaire à celui de l'efficacité énergétique en suscitant la création d'un développeur et exploitant de centrale de production d'électricité géothermique avec lequel la Société collaborerait étroitement.

1.2.2.1. Risques liés aux projet développés sur un modèle ESCO tiers-financé

La Société attire l'attention des investisseurs sur le fait que les projets développés par ENERGIE CIRCULAIRE ne se concrétiseront pas nécessairement en commande si ENERGIE CIRCULAIRE n'arrivait pas à se mettre d'accord avec l'industriel client et ou si la société ne trouvait pas les financements nécessaires au projet.

1.2.2.2. Risque lié à la pandémie du Covid-19

La pandémie liée au Covid-19 a impacté la capacité de la Société à délivrer ses obligations contractuelles. Le retard pris dans la facturation des projets combiné à un retard dans la prise de nouvelles commandes a eu des conséquences négatives sur les résultats de l'entreprise à court terme.

En revanche, le regain d'intérêt pour le développement d'une industrie nationale combiné à une volonté d'accélérer la transition énergétique auront un impact positif à moyen terme.

1.2.2.3. Risque lié à la liquidité

L'évolution du modèle de la Société vers une activité de prestataire de services énergétique est consommatrice de capital si la Société investit en propre dans cette activité.

L'hypothèse actuelle est de mobiliser des investisseurs tiers dans les projets d'investissement supérieur à 2.000.000 € et d'obtenir des contrats de *leasing* pour financer les plus petites opérations.

1.2.2.4. Risque lié à l'activité de société de service énergétique

La nouvelle activité d'efficacité énergétique comme un service comporte des risques et des incertitudes.

Un des risques principaux lié à cette activité d'ESCO est le risque industriel de fermeture et/ou de réduction de la production de l'usine dans laquelle ENERGIE CIRCULAIRE installe les machines de la Société qui vont opérer pendant 10 à 15 ans. Plus les installations sont de forte taille, plus leur réemploi sur un autre site industriel est difficile à organiser.

Dans le but de gérer ce risque industriel, la Société développe des compétences afin d'évaluer ces risques sur un certain nombre de critères liés au pays, au site et au type d'activité.

1.3. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice 2021

Depuis le 31 décembre 2021, date de la clôture de l'exercice, la survenance des événements importants suivants est à signaler :

- la sélection par la Commission Européenne de la Société dans le cadre du *Programme Horizon Europe* pour les projets DECAGONE et PUSH2HEAT 2020 pour un montant de subvention de plus de 8.500.000 €,
- la mise en vigueur d'une ligne de 2.000.000 € d'obligations convertibles remboursables en 24 mois le 16 mars 2021 dont 1.000 000 € appelé le 16 mars 2021 et 1.000.000 € restant à appeler dans les douze mois,
- un avenant au contrat de financement en ODIRNANE a été signé en mars 2022 afin (i) de réduire le montant maximum total de financement dudit contrat de 10.000.000 € à 6.000.000 € (soit un solde de financement disponible de 5.000.000 €) et (ii) de réduire de 5.000.000 € à 2.000.000 € l'encours maximum potentiel en nominal des ODIRNANE,
- l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

Ce dernier événement aura un impact sur l'activité de la Société. Cet impact n'est pas encore possible à évaluer mais devrait renchérir le prix des matières premières que nous utilisons. Il a également un impact sur le marché des pompes à chaleur haute température que nous proposons et qui permettent de remplacer le gaz naturel par de l'électricité.

1.4. Activités en matière de recherche et de développement

Au cours de l'exercice écoulé, la Société a engagé des dépenses de recherche et de développement à hauteur de 571.000 €, dont 516.000 € ont été immobilisées.

Les travaux de R&D ont porté essentiellement sur la mise au point d'ORC haute température aux alcanes (Projet ALCANORC), la conception de turbine de détente de gaz (Projet EXPANGAZ), le développement de pompes à chaleur avec compresseur bi-étagé (Projet COMPACHT) et la conception de turbines hermétiques (Projet TURBINES HERMETIQUES).

La Société a par ailleurs remis deux dossiers (DECAGONE et PUSH2HEAT) à des appels à projets européens dans le cadre du programme *Horizon Europe*, ces deux projets ont été retenus en janvier 2022.

La Société a par ailleurs déposé en février 2020 à l'INPI une demande de brevet pour un système d'étanchéité de turbine ORC qui a été publié le 6 août 2021.

1.5. Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et fournisseurs d'immobilisations

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous présentons le tableau des délais de paiement fournisseurs et de nos clients en **ANNEX 1.5** du présent rapport, en indiquant le nombre, le montant total des factures reçues et émises non réglées au 31 décembre 2021 et la ventilation de ce montant par tranche de retard.

II. SUCCURSALES

Nous vous rappelons que notre Société ne détient aucune succursale.

III. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Au cours de l'exercice 2020, la Société a créé ENERGIE CIRCULAIRE, société par actions simplifiée au capital de 480.950 € dont le siège social se trouve au 14, rue du Vieux Faubourg, 59800 Lille, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 883 429 656 RCS Lille (ci-après désignée « **ENERGIE CIRCULAIRE** »).

La Société détient 93% d'ENERGIE CIRCULAIRE. Les 7% restants sont détenus par FEREST ENERGIE.

Par décisions unanimes des associés d'ENERGIE CIRCULAIRE du 9 mars 2020, le capital social d'ENERGIE CIRCULAIRE a été augmenté d'un montant de quatre cent soixante-dix-neuf mille neuf cent cinquante euros (**479.950 €**) pour le porter de mille euros (**1.000 €**) à quatre cent quatre-vingt mille neuf cent cinquante euros (**480.950 €**), par l'émission quatre cent soixante-dix-neuf mille neuf cent cinquante (**479.950**) actions d'un euro (**1 €**) de valeur nominale chacun, étant précisé que la Société a souscrit à cette augmentation de capital à hauteur de quatre cent quarante-sept mille deux cent soixante-six (**447.266**) actions pour un prix de souscription de quatre cent quarante-sept mille deux cent soixante-six euros (**447.266 €**).

IV. RESULTATS – AFFECTATION

3.1. Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 le chiffre d'affaires s'est élevé à **2.174.912 €** contre 2.534.208 € lors de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées à **-5.497.906 €** contre -5.432.637 € pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort ainsi pour l'exercice à **-2.278.023 €** contre -2.237.619 € lors de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier à **-39.008 €** contre -27.660 € pour l'exercice précédent le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à **-2.317.030 €** contre -2.265.279 € pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- d'un résultat exceptionnel de **-106.315 €** contre -77.323 € pour l'exercice précédent,
- d'un impôt sur les sociétés de **242.824 €** contre 134.208 € pour l'exercice précédent,

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 se solde par une perte de **-2.180.522 €** contre une perte de -2.208.394 € au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2021, le total du bilan de la Société s'élevait à **5.798.251 €** contre 6.837.071 € pour l'exercice précédent.

3.2. Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de **-2.180.522 €**.

Par conséquent, nous vous proposons de bien vouloir affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à **-2.180.522 €** en totalité au compte « Report à nouveau », le portant ainsi de 0 € à **-2.180.522 €**.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société s'élèvent à **1.462.694 €**.

3.3 Apurement du report à nouveau débiteur sur imputation sur le compte « Prime de conversion d'obligations »

Constatant que le compte « *Primes de conversion d'obligations* » s'élève à la somme de **2.769.095 €** et sous réserve de l'adoption de la proposition du point 3.2 ci-dessus affectant la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2021 d'un montant de **-2.180.522 €** en intégralité au compte « Report à nouveau », nous vous proposons d'imputer sur le compte « Report à nouveau » débiteur une somme de **-2.180.522 €** par prélèvement d'un tel montant sur le compte « Primes de conversion d'obligations ».

Suite à cette opération, le solde du compte « Report à nouveau » débiteur est ainsi ramené de la somme de **-2.180.522 €** à la somme de **0 €**, et le solde du compte « *Primes de conversion d'obligations* » est ramené de la somme de **2.769.095 €** à la somme de **588.573 €**.

3.4. Dépenses non déductibles fiscalement

Au cours de l'exercice écoulé il a été enregistré une somme de **3.076 €** au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39.4 du Code général des impôts.

3.5. Amendes et pénalités

Au cours de l'exercice écoulé, aucune somme n'a été enregistrée au titre des amendes et pénalités (infractions au Code la route).

3.6. Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

3.7. Tableau des résultats des cinq (5) derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq (5) derniers exercices figure en ANNEXE 3.7 du présent rapport.

V. PRETS CONSENTIS PAR LA SOCIETE A TITRE ACCESSOIRE DE SON ACTIVITE

La Société n'a pas consenti de prêt à titre accessoire de son activité.

VI. CONVENTIONS REGLEMENTEES

La Société a signé un contrat de service en juin 2019 avec Madame Elena GONZALES épouse de Monsieur Gilles DAVID, une convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Ce contrat a donné lieu à des paiements à hauteur de **19.728 € TTC** en 2021.

VII. ATTRIBUTION DE BONS DE SOUSCRIPTIONS DE PARTS DE CREATEURS D'ENTREPRISE (LES « BSPCE₂₀₂₀ ») AUTORISEE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Mixte du 19 juin 2020, dans sa Neuvième Résolution de la partie extraordinaire de l'Assemblée, a délégué au Conseil d'administration la compétence, pour une durée de **dix-huit (18) mois** à compter de la réalisation de l'émission des BSPCE₂₀₂₀, à émettre et attribuer un nombre maximum de six cent mille (**600.000**) BSPCE₂₀₂₀ de la Société, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Prix d'exercice : quatre euros (**4 €**),
- Parité d'exercice : l'exercice d'un (**1**) bon permet de souscrire à une (**1**) action ordinaire nouvelle de la Société d'une valeur nominale de dix centimes d'euros (**0,10 €**).

Le Conseil d'administration a fait usage de cette délégation et a attribué, le 24 novembre 2020, deux cent cinquante mille (**250.000**) BSPCE₂₀₂₀ au profit de **Monsieur Gilles DAVID**, né le 14 décembre 1957 à Strasbourg (67), demeurant 68, boulevard du Général Koenig, 92200 Neuilly-sur-Seine, en sa qualité de Président Directeur Général de la Société.

VIII. ETAT RECAPITULATIF DES ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS AUTORISEES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- 1) Attribution gratuite d'actions autorisée par la réunion du Conseil d'administration du 25 avril 2019

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2019, dans sa Huitième Résolution de la partie extraordinaire de l'Assemblée, a autorisé le Conseil d'administration, à procéder, en une ou plusieurs fois, et pour une période de **trente-huit (38) mois** à compter de ladite Assemblée, à l'attribution gratuite d'actions de la Société existantes ou à émettre, dans la limite d'un nombre maximal de quarante-trois mille cinq cents (**43.500**) actions ordinaires de la Société d'une valeur nominale de dix centimes d'euros (**0,10 €**) chacune, étant précisé que le nombre total d'actions attribuées gratuitement

par le Conseil d'administration ne pourra jamais dépasser la limite globale de 10 % du capital existant de la Société à la date de décision de leur attribution.

Selon les termes de la Huitième Résolution de la partie extraordinaire de l'Assemblée, l'attribution gratuite des actions à leurs bénéficiaires sera définitive, sous réserve de remplir les conditions ou critères éventuellement fixés par le Conseil d'administration, au terme d'une durée d'au moins un **(1)** an (la « **Période d'Acquisition** ») et que les bénéficiaires de ces actions devront, le cas échéant, les conserver pendant une durée fixée par le Conseil d'administration (la « **Période de Conservation** ») qui, cumulée avec celle de la Période d'Acquisition, ne pourra être inférieure à deux (2) ans.

Le Conseil d'administration a fait usage de cette autorisation et a procédé, le 25 avril 2019, à l'attribution gratuite de trente-cinq mille (35.000) actions existantes au profit des bénéficiaires salariés suivants :

	Bénéficiaires	Actions gratuites
1.	Clément HAUCHART	5.000
2.	Pierre-Yves LEFEBVRE	5.000
3.	Michel LEROMAIN	5.000
4.	Eliana MOTTA CORREA	5.000
5.	Benoit OBERT	5.000
6.	Léa VERGE	5.000
7.	Stéphane VOUYOVITCH	5.000
	Total	35.000

Il est à noter que Monsieur Pierre-Yves LEFEBVRE a démissionné de la Société au cours de l'année 2019 et que les cinq mille (5.000) actions qui lui avaient été attribuées sont donc caduques du fait de la fin de ses fonctions au sein de la Société.

Le Conseil d'administration a fixé la Période d'Acquisition à une durée d'un **(1)** an et la Période de Conservation à une durée d'un **(1)** an également.

Au 31 décembre 2021, les bénéficiaires salariés énumérés ci-dessus sont actionnaires de la Société.

2) Attribution gratuite d'actions autorisée par la réunion du Conseil d'administration du 17 septembre 2020

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Mixte du 19 juin 2020, dans sa Douzième Résolution de la partie extraordinaire de l'Assemblée, a autorisé le Conseil d'administration, à procéder, en une ou plusieurs fois, et pour une période de **rente-huit (38) mois** à compter de ladite Assemblée, à l'attribution gratuite d'actions de la Société existantes ou à émettre, dans la limite d'un nombre maximal de six cent mille (**600.000**) actions ordinaires de la Société d'une valeur nominale de dix centimes d'euros (**0,10 €**) chacune, étant précisé que le nombre total d'actions attribuées gratuitement par le Conseil d'administration ne pourra jamais dépasser la limite globale de 10 % du capital existant de la Société à la date de décision de leur attribution.

Selon les termes de la Douzième Résolution de la partie extraordinaire de l'Assemblée, l'attribution gratuite des actions à leurs bénéficiaires sera définitive, sous réserve de remplir les conditions ou critères éventuellement fixés par le Conseil d'administration, au terme d'une durée d'au moins un **(1)** an (la « **Période d'Acquisition** ») et que les bénéficiaires de ces actions devront, le cas échéant, les conserver pendant une durée fixée par le Conseil d'administration (la « **Période de Conservation** ») qui, cumulée avec celle de la Période d'Acquisition, ne pourra être inférieure à deux (2) ans.

Le Conseil d'administration a fait usage de cette autorisation et a procédé, le 17 septembre 2020, à l'attribution gratuite de trente-cinq mille (**34.000**) actions existantes au profit des bénéficiaires salariés suivants :

	Bénéficiaires	Actions gratuites
1.	Siavash BARKHORDAR	3.000
2.	Wahid BOURAI	1.000
3.	Clément DACQUIGNY	1.000
4.	Matthieu DOULET	1.000
5.	Bruno DUFOSSE	1.000
6.	Sophie DUGUE	3.000
7.	Vinay ELUMALAI	1.000
8.	Alexandre GARROUX	3.000
9.	Emilyn GONZALES	1.000
10.	Charles HUGUET	3.000
11.	Claudia GAUDUIN LE CHAMPION	3.000
12.	Hocine MIMI	1.000
13.	Pascal ROUSSEAU	2.000
14.	Parfait TATSIDJODOUNG	3.000
15.	Tristan TAZOUMBAIT	1.000
16.	Josselin TOURETTE	1.000
17.	Chen YANG	2.000
18.	Fan YANG	2.000
19.	Johnny ZEREN	1.000
Total		34.000

Le Conseil d'administration a fixé la Période d'Acquisition à une durée d'un (1) an et la Période de Conservation à une durée d'un (1) an également.

Il est à noter que Messieurs Hocine MIMI, Wahib BOURAI et Bruno DUFOSSE ont quitté la Société au cours de l'année 2021 et ce, avant la fin de la Période d'Acquisition (19 septembre 2021).

De ce fait, au 31 décembre 2021, trente-et-un mille (**31.000**) actions gratuites ont été acquises par les bénéficiaires salariés ci-dessus.

IX. INFORMATIONS RELATIVES A L'AUTOCONTROLE

Un contrat de liquidité a été signé avec la société PORTZAMPARC (399 223 437 RCS Paris), société de bourse, le 5 juillet 2016, dans le cadre de la mise en bourse sur Euronext en juillet 2016.

Ce contrat est conforme aux dispositions prévues par le cadre juridique en vigueur et plus particulièrement les dispositions du règlement (CE) 2273/2003 de la Commission du 22 décembre 2003 portant modalités d'application de la directive 2003/6/CE du Parlement Européen et du Conseil en ce qui concerne les dérogations prévues pour les programmes de rachat et la stabilisation d'instruments financiers, les dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, les dispositions du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers et de la décision AMF du 21 mars 2011 d'actualisation de la pratique de marché admise n° 2011-07 relative aux contrats de liquidité.

Ce contrat est également conforme à la charte de déontologie établie par l'Association Française des Marchés Financiers le 8 mars 2011 et approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers par décision précitée du 21 mars 2011.

Ce contrat a pour objet, sans entraver le fonctionnement régulier du marché ou induire autrui en erreur, de définir les conditions dans lesquelles la Société donne mandat à PORTZAMPARC (399 223 437), société de bourse, pour intervenir pour son compte sur le marché en vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres ainsi que d'éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché.

Pour permettre à PORTZAMPARC (399 223 437) de réaliser les interventions prévues par le contrat, la Société a mis à disposition 75.000 €.

Au 31 décembre 2021, la Société détenait :

- 13.140 actions en propre, acquis à un prix moyen de 2,8125 €/action. Le dernier cours de l'exercice étant égal à 2,385 €/action, pour une valorisation du portefeuille à 31.338,90 €, auquel s'ajoute une partie en espèce à 15.308,90 €.
- 12.567 actions en contrat de liquidité à un prix moyen de 2,3835 €/action. Le dernier cours de l'exercice étant à 2,25 €/action pour une valorisation du portefeuille à 28.275,75 €, auquel s'ajoute une partie en espèce à 18.944,30 €.

X. ETAT RECAPITULATIF DES DELEGATIONS CONSENTIES PAR LES ACTIONNAIRES AU PROFIT DU PRESIDENT/ CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 3° du Code de commerce, un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital figure en **ANNEXE X** du présent rapport.

Le tableau fait apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice.

XI. REPARTITION DU CAPITAL AU 31 DECEMBRE 2021

Au 31 décembre 2021 et selon les informations dont la Société a connaissance, le capital et les droits de vote de la Société sont répartis comme suit :

ENERTIME

Société anonyme

Capital : 832.357,60€ divisé en 8.323.576 actions de 0,1€ de valeur nominale

Siège : 10 - 13, rue Latérale et 1 - 3, rue du Moulin des Bruyères, 92400 Courbevoie
502 718 760 RCS Nanterre

Actionnaires	Total Actions	Total %
Gilles DAVID	401 800	4,83%
SIPAREX XANGE VENTURE (NEPE) (452 276 181 RCS Paris)	631 393	7,59%
Auto-détention	44 140	0,53%
Public	7 246 243	87,06%
TOTAL	8 323 576	100,00%

XII. OPERATIONS SUR LE CAPITAL REALISEES PAR LES ADMINISTRATEURS EN 2021

A la connaissance de la Société, aucune opération sur l'année civile 2021 par les personnes visées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, et selon les modalités prévues par l'article 223-22 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, n'a été réalisée.

XIII. ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

10.1. Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 1° du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux.

Nom / dénomination sociale/ Fonction(s) au sein de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute autre société
Gilles DAVID <i>Administrateur, Président Directeur Général</i>	-
Isabelle LANGE <i>Administrateur</i>	Gérante de la société A2Z EUROPE (448 925 016 RCS Paris) Gérante de la société URANUS (810 123 844 RCS Nanterre) Directeur général de la société MOTION WAVES (791 623 028 RCS Paris) Gérante de la société LES GRENNILLES (843 734 443 RCS Nanterre)
Yves REMOND <i>Administrateur</i>	Professeur à l'Université de Strasbourg Chargé de mission à la direction du CNRS Codirecteur de l'institut des technologies pour la santé de l'alliance nationale AVIESAN
Laurence GRAND-CLEMENT <i>Administrateur</i>	Associée et Gérante de la société GCMF GRAND CLEMENT (882 720 816 RCS Lyon) Présidente de la société PERSEE (790 596 282 RCS Lons-Le-Saunier) Directeur Général de la société TINHY (903 717 155 RCS Paris)
Monsieur Jean GRAVELLIER <i>Administrateur</i>	Directeur Général de POLENERGIE (538 206 673 RNA)
Monsieur Christophe JURCZAK <i>Administrateur</i> (<u>Date de démission : 23 septembre 2021</u>)	Directeur général de la société QUANTONATION VENTURES (849 813 522 RCS Paris) Gérant de la société GOBELINS 13 (904 646 866 RCS Paris)

Nom / dénomination sociale/ Fonction(s) au sein de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute autre société
	Président de la société INVESTIQO (848 432 134 RCS Paris) Directeur général de la société QUANTONATION (842 242 810 RCS Paris)

10.2. Point sur les mandats en cours

Nous vous présentons la liste et la durée des mandats en cours dans la Société.

(i) Administrateurs

- **Monsieur Gilles DAVID** : nommé lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 juin 2019 pour une durée de trois (3) ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Nous vous proposons le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Gilles DAVID pour une durée de trois (3) ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.
- **Monsieur Christophe JURCZAK** : nommé lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 juin 2019 pour une durée de trois (3) ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Par courrier en date du 23 septembre 2021, Monsieur Christophe JURCZAK a informé le Président du Conseil d'administration de son souhait de démissionner de ses fonctions d'administrateur pour motif personnel et à effet immédiat. Lors de la réunion du Conseil d'administration du 29 septembre 2021, le Président en a informé ses membres, qui ont pris acte de cette démission à effet immédiat et se sont prononcés favorablement pour accepter cette démission sans restriction.

- **Monsieur Yves REMOND** : nommé lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 juin 2019 pour une durée de trois (3) ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Nous vous proposons le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Yves REMOND pour une durée de trois (3) ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.
- **Madame Isabelle LANGE** : nommée lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 juin 2019 pour une durée de trois (3) ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Nous vous proposons le renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Isabelle LANGE pour une durée de trois (3) ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.
- **Madame Laurence GRAND-CLEMENT** : cooptée à compter de la réunion du Conseil d'administration du 25 février 2021 en qualité de nouvel administrateur, en remplacement du mandat d'administrateur de la société SIPAREX PROXIMITE INNOVATION (452 276 181 RCS Paris) restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Nous vous proposons le renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Laurence GRAND-CLEMENT pour une durée de trois (3) ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

- **Monsieur Jean GRAVELLIER** : coopté à compter de la réunion du Conseil d'administration du 25 février 2021 en qualité de nouvel administrateur, en remplacement du mandat d'administrateur de Monsieur Emmanuel HAU restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Nous vous proposons le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jean GRAVELLIER pour une durée de trois (3) ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

(ii) Président Directeur Général

- **Monsieur Gilles DAVID** : nommé lors de la réunion du Conseil d'Administration du 20 juin 2019 pour la durée de son mandat d'administrateur, soit pour une durée de trois (3) ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Nous vous proposons le renouvellement du mandat de Président Directeur Général de Monsieur Gilles DAVID pour une durée de trois (3) ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

(iii) Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire et la société **AUDITEX** (420 285 827 RCS Paris), Commissaire aux Comptes suppléant : nommés lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 25 juin 2021 pour une durée de six (6) ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

* * *

Votre Conseil d'administration vous invite, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le Conseil d'administration

LISTE DES ANNEXES

<u>ANNEXE 1.5</u>	Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et fournisseurs d'immobilisations
<u>ANNEXE 3.7</u>	Tableau des résultats des cinq derniers exercices
<u>ANNEXE X</u>	Etat récapitulatif des délégations consenties par les actionnaires au profit du Président / Conseil d'administration

ANNEXE 1.5

Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et fournisseurs d'immobilisations

	Article D.444-I – 1 : factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.444-I – 2 : factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
A/ Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées												
Montant total des factures concernées HT		130053	83735	43988	74861	332639		251043	303	521	350644	602513
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice		39%	25%	13%	23%	100%						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice								42%	0	0	58%	100%
B/ Factures exclues du A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues							1					
Montant total des factures exclues							110400					
C/ Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – art. L.441-6 ou L.443-1 du Code de Commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : Délais légaux :						Délais contractuels : Délais légaux :					

ANNEXE 3.7

Tableau des résultats des cinq (5) derniers exercices
(Article R. 225-102 du Code de commerce)

Tableau financier	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Capital social	832.385€	748.774 €	472.447 €	431.585 €	320.160 €
Nombre d'actions ordinaires	8.323.576	7.487.738	4.724.479 €	4.315.853	3.201.595
Chiffre d'affaires hors taxes	2.174.912 €	2.534.208 €	1.864.392 €	2.718.020 €	4.216.403 €
Résultat avant impôts, participation, dotation	-2.180.522 €	-2.208.394 €	-1.322.493 €	-1.294.465 €	-1.479.565 €
Impôt sur les bénéfices (CIR + crédit impôts apprentissage)	-242.824 €	-134.208 €	-295.766 €	-187.730 €	- 392.341 €
Résultat distribué	0 €	0 €	0	0 €	0 €
Effectif des salariés de l'exercice	31	33	29	28	37

ANNEXE X

Etat récapitulatif des délégations consenties par les actionnaires au profit du Conseil d'administration

(Article L. 225-37-4 3° du Code de commerce)

Délégations		Caractéristiques / Utilisation par le Conseil d'administration
<u>L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société du 19 juillet 2021 a autorisé le Conseil d'Administration à effectuer les opérations suivantes :</u>		
Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions (Première Résolution)		• <u>Durée</u> : 18 mois à compter du 19 juillet 2021 • Délégation non utilisée à ce jour
Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (Deuxième Résolution)		• <u>Durée</u> : 26 mois à compter du 19 juillet 2021 • Délégation non utilisée à ce jour
Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'émettre par une offre au public autre que celles visées à l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, des actions ordinaires ou toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription (Troisième Résolution)		• <u>Durée</u> : 26 mois à compter du 19 juillet 2021 • Délégation non utilisée à ce jour
Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription (Quatrième Résolution)		• <u>Durée</u> : 26 mois à compter du 19 juillet 2021 • Délégation non utilisée à ce jour

	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres <i>(Cinquième Résolution)</i>	• <u>Durée</u> : 26 mois à compter du 19 juillet 2021 • <u>Délégation non utilisée à ce jour</u>
	Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'une offre au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs visée au 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier <i>(Sixième Résolution)</i>	• <u>Durée</u> : 26 mois à compter du 19 juillet 2021 • <u>Délégation non utilisée à ce jour</u>
	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes assurant la prise ferme des titres de capital de la Société susceptibles d'en résulter dans le cadre d'une ligne de financement en fonds propres <i>(Septième Résolution)</i>	• <u>Durée</u> : 18 mois à compter du 19 juillet 2021 • <u>Délégation non utilisée à ce jour</u>
	Délégation de compétence à consentir au conseil à l'effet d'émettre et attribuer à titre gratuit des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise aux salariés et dirigeants <i>(Neuvième Résolution)</i>	• <u>Durée</u> : 18 mois à compter du 19 juillet 2021 • <u>Délégation non utilisée à ce jour</u>
	Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet d'émettre et attribuer des bons de souscription d'action au profit (i) de membres et censeurs du Conseil d'administration de la Société en fonction à la date d'attribution des bons n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales ou (ii) de personnes liées par un contrat de services ou de consultant à la société ou ç l'une de ses filiales ou (iii) de membres	• <u>Durée</u> : 18 mois à compter du 19 juillet 2021 • <u>Délégation non utilisée à ce jour</u>

de tout comité mis en place par le Conseil d'administration ou que le Conseil d'administration viendrait à mettre en place n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales (Dixième Résolution)	
Autorisation à donner au Conseil d'administration de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société (Onzième Résolution)	• <u>Durée</u> : 38 mois à compter du 19 juillet 2021 • <u>Délégation non utilisée à ce jour</u>
Autorise à donner au Conseil d'administration de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre (Douzième Résolution)	• <u>Durée</u> : 38 mois à compter du 19 juillet 2021 • <u>Délégation non utilisée à ce jour</u>
Délégation à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société au profit des salariés adhérant au plan d'épargne groupe (Quatorzième Résolution)	• <u>Durée</u> : 18 mois à compter du 19 juillet 2021 • <u>Délégation non utilisée à ce jour</u>
Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'émettre des instruments financiers composés de et/ou donnant droit (sur exercice de bons d'émission) à des titres de créances obligataires donnant accès au capital de la Société auxquels sont attachés, ou non, des bons de souscription d'actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une personne dénommée conformément à l'article L.225-138 du Code de Commerce (Quinzième Résolution)	• <u>Durée</u> : 18 mois à compter du 19 juillet 2021 • <u>Délégation non utilisée à ce jour</u>
Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'émettre des instruments financiers composés de et/ou donnant droit (sur exercice de bons d'émission) à des titres de créances obligataires donnant accès	• <u>Durée</u> : 18 mois à compter du 19 juillet 2021 • <u>Délégation non utilisée à ce jour</u>

	au capital de la Société auxquels sont attachés, ou non, des bons de souscription d’actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d’une catégorie de personne constituée de fonds d’investissement souscrivant habituellement à de tels produits financiers conformément à l’article L.225-138 du Code de Commerce <i>(Seizième Résolution)</i>	
	Délégation de compétence à consentir au Conseil d’administration en vue d’augmenter le capital par émission d’actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d’une offre au profit de sociétés et fonds d’investissement, actionnaires ou non de la Société, investissant à titre principal ou ayant investi au cours des vingt-quatre (24) derniers mois plus d’un million d’euros (1.000.000 euros) dans des sociétés de croissance dites « small caps » ou « mid caps » (c’est-à-dire dont la capitalisation lorsqu’elles sont cotées n’excède pas un milliard d’euros (1.000.000.000 euros) intervenant dans le secteur de la transition énergétique <i>(Dix-septième Résolution)</i>	• <u>Durée</u> : 18 mois à compter du 19 juillet 2021 • <u>Délégation non utilisée à ce jour</u>



Enertime

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



Enertime

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Enertime,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Enertime relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les principes, les règles et les méthodes comptables relatifs à la reconnaissance du chiffre d'affaires, des subventions et des frais de recherche et développement sont décrits dans les notes 4.3 « Chiffre d'affaires », 4.4 « Subventions d'exploitation » et 4.13 « Frais de recherche et développement » de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre société, nous avons apprécié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus ainsi que les informations fournies en annexe et leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 29 avril 2022

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Cédric Garcia



Rapport financier annuel

Exercice 2021

ENERTIME SA

1, rue du Moulin des Bruyères
92 400 Courbevoie

I. Rapport annuel d'activité 4

1.	Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice 2021	4
2.	Risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée	4
2.1.	Risque lié au marché	4
2.2.	Risques liés aux projet développés sur un modèle ESCO tiers-financé	5
2.3.	Risque lié à la pandémie du Covid-19	5
2.4.	Risque lié à la liquidité	6
2.5.	Risque lié à l'activité de société de service énergétique	6
3.	Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice 2021	6
4.	Activités en matière de recherche et de développement	6

II. Etats financiers, exercice clos au 31 décembre 2021 7

1.	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats	7
1.1.	Compte de résultat	7
1.2.	Bilan	8
1.3.	Tableaux de variations des capitaux propres	9
1.4.	Tableaux de flux de trésorerie	9
2.	Bases de préparation des comptes annuels et principes comptables	10
2.1.	Règles et méthodes comptables	10
2.2.	Principes et conventions générales	10
2.3.	Permanence des méthodes	11
2.4.	Principe de continuité de l'exploitation	11
2.5.	Jugements et estimations de la direction de la société	11
2.6.	Monnaie de présentation des comptes	12
3.	Evénements significatifs et informations pour donner une image fidèle	12
4.1.	Evénements significatifs de l'exercice 2021	12
4.2.	Evénements postérieurs à la clôture	12
4.	Principales méthodes comptables de la société	13
4.3.	Chiffre d'affaires	13
4.4.	Subventions d'exploitation	13
4.5.	Immobilisations incorporelles	13
4.6.	Immobilisations corporelles	13
4.7.	Immobilisations financières	14
4.8.	Dépréciation des actifs immobilisés	14
4.9.	Stocks	14
4.10.	Opérations en devises	14
4.11.	Provisions pour risques et charges	14
4.12.	Engagements de retraite	15
4.13.	Frais de recherche et développement	15
4.14.	Actions propres	16
4.15.	Résultat exceptionnel	16
4.16.	Résultat par action	16
5.	Notes sur les comptes annuels au 31 décembre 2021	16

5.1.	Chiffre d'affaires	16
5.2.	Production immobilisée	16
5.3.	Subventions d'exploitation	16
5.4.	Autres produits d'exploitation	17
5.5.	Autres achats et charges externes	17
5.6.	Impôts, taxes et versements assimilés	17
5.7.	Charges de personnel	17
5.8.	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	18
5.9.	Résultat financier	18
5.10.	Résultat exceptionnel	18
5.11.	Impôt sur les bénéfices - accroissement et allègement de la dette future d'impôt	19
5.12.	Immobilisations incorporelles	19
5.13.	Immobilisations corporelles	19
5.14.	Immobilisations financières	20
5.15.	Stocks et en-cours	21
5.16.	Avances et acomptes versés sur commandes	21
5.17.	Clients et comptes rattachés	21
5.18.	Autres créances	21
5.19.	Trésorerie et équivalents de trésorerie	22
5.20.	Charges constatées d'avance	22
5.21.	Produits à recevoir	22
5.22.	Capital social	22
5.23.	Capital potentiel	23
5.24.	Autres fonds propres	24
5.25.	Emprunts et dettes financières	24
5.26.	Fournisseurs et comptes rattachés	25
5.27.	Dettes fiscales et sociales	25
5.28.	Autres dettes	25
5.29.	Produits constatés d'avance	25
5.30.	Charges à payer	26
5.31.	Engagements hors bilan	26
5.31.1.	<i>Engagements financiers</i>	26
5.31.2.	<i>Sûretés réelles</i>	26
5.31.3.	<i>Engagements en matière de location immobilière</i>	27
5.31.4.	<i>Engagement de retraite</i>	27
5.32.	Honoraires de commissariat aux comptes	27
5.33.	Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction	27

I. Rapport annuel d'activité

1. Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice 2021

Sur l'exercice 2021, la Société enregistre une diminution de son chiffre d'affaires pour atteindre 2,175 k€ contre 2,534 k€ en 2020. Cette diminution du chiffre d'affaires s'accompagne d'une amélioration du résultat net à -2,180 k€, à comparer à -2,208 k€ en 2020.

Cette diminution du chiffre d'affaires est directement liée à la pandémie Covid 19 qui a eu pour conséquence :

- Un retard de 18 mois sur les affaires en cours et donc dans la reconnaissance de leur chiffre d'affaires
- Un retard dans la prise de nouvelles commandes avec aucune nouvelle commande signée en 2020 et 2021

La société avait adapté en 2020 son modèle économique de vente d'équipement à de la vente de systèmes dans le cadre d'une économie d'usage en passant d'une logique de prestation de fourniture d'un équipement à une logique de prestation de services.

Cette démarche a été accompagnée par un fort investissement dans le développement commercial de cette offre de service énergétique en particulier sur le marché Français via sa filiale ENERGIE CIRCULAIRE. Cet investissement a porté ses fruits avec la sélection de l'entreprise par l'ADEME pour la réalisation d'un projet sur le site de la verrerie de Verallia à Lagnieu puis sur le site Ferroglobe à Grande-Synthe et enfin sur le site Recytech à Fouquières pour 9 MW d'ORC, un investissement total de 23 M€ et des subventions de l'ADEME à hauteur de 7 M€

Le chiffre d'affaires de l'année est porté essentiellement par le produit de contrats en France avec GRTgaz pour la fourniture d'une turbine de détente de gaz de 2,5 MW, avec GTT pour une installation pilote et avec le SYCTOM pour un ORC installé sur le site de l'incinérateur de Saint-Ouen.

La mise en service des projets BGE et Tenore a été décalée à 2022 et celle du Projet de Saint-Ouen à 2023.

Par ailleurs, les éléments suivants sont à signaler :

- Dans le but de garantir auprès de l'ADEME sa capacité à financer les projets ORC de sa filiale ENERGIE CIRCULAIRE qui seraient retenus, la société a mis en œuvre une ligne de financement de 10 M€ avec le fonds d'investissement YA II PN Ltd. Après le premier tirage d'1 M€ réalisé à fin janvier 2021 aucun nouveau tirage n'a été réalisé en 2021
- Dans le but d'amortir les effets de la pandémie du Covid-19, la société a obtenu le 17 novembre 2021 un prêt PGE soutien innovation de BPI France à hauteur de 500.000 €

•

Dans le cadre du développement d'une technologie innovante de compresseur à hydrogène à très haute pression destinée au stockage ainsi qu'à la distribution d'hydrogène, la société a obtenu un premier financement de la Région Ile-de-France et de BPI France dans le cadre du programme Innov'Up, pour un montant de 80 k€ en subvention et 80 k€ en prêt.

2. Risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

2.1. Risque lié au marché

2.1.1. Marché de l'efficacité énergétique

Le marché de l'efficacité énergétique industrielle s'est accéléré en 2020 et 2021 avec les programmes d'aide à l'efficacité énergétique mis en place dans le cadre du Plan Relance Verte en France et par des programmes similaires dans les autres pays européens.

L'augmentation très significative du prix des quotas carbone en Europe qui était début décembre 2021 de l'ordre de 80€/Tn soit + 140% d'augmentation depuis décembre 2020 qui fait suite à +37% en 2020, impacte directement le prix de marché de l'électricité avec un prix moyen de l'électricité sur le marché spot européen typiquement de 250 €/MWh à comparer aux 60 €/MWh d'il y a un an

Le Plan Relance Verte inclus en particulier les appels à projet efficacité énergétique industrielle et décarbonation de l'ADEME qui ont été l'occasion pour Enertime de concrétiser l'offre de sa filiale ENERGIE CIRCULAIRE pour des projets d'installation ORC dans des usines en France. Quatre projets ont été déposés à la première session de l'appel à projet, dont deux ont été sélectionnés auquel il faut rajouter un troisième projet déposé en mars 2021 et sélectionné en septembre 2021. Un quatrième projet déposé en octobre 2021 est en évaluation par l'ADEME

La société n'exclut pas également de se voir confier, en tant que fournisseur d'équipements, la réalisation d'un projet ORC sélectionnés dans le cadre de l'Appel à Projets mais dont sa filiale ENERGIE CIRCULAIRE n'aurait pas été le porteur.

L'objectif à cinq ans d'ENERTIME est de devenir de leader mondial sur le marché des ORC dans les applications d'efficacité énergétique industrielle.

A l'export le marché de l'efficacité énergétique industrielle est en croissance en Europe. Cependant, hors de la France et de l'Italie, les pays de l'Union Européenne n'appliquent de manière différente les directives européennes d'incitation aux économies d'énergie par la mise en place de mécanismes du type CEE ou équivalent pourtant imposés à tous les pays européens. La Grande-Bretagne a par ailleurs, mis en place des aides dont pourraient bénéficier ENERTIME.

En Asie, la pandémie a freiné le développement des ventes mais la société est confiante sur le potentiel du marché, en particulier à partir de sa base en Thaïlande. Le marché chinois reste pour l'instant beaucoup moins actif qu'avant la pandémie. Il se caractérise par ailleurs par un moindre intérêt pour les applications ORC en récupération de chaleur à haute T° qui sont réservées aux cycles à vapeur.

En Turquie, la société a été très active commercialement pour des projets en cimenteries et verreries et est confiant sur sa capacité à obtenir des contrats pour des projets réalisés en partenariat avec une entreprise chinoise.

Sur le marché des Pompes à Chaleur en valorisation de chaleur basse température, la société concentre ses efforts sur les Projets de Pompes à chaleur dans des applications industrielles pour la production de vapeur à plus de 100°C en particulier dans l'agro-alimentaire en s'appuyant sur les appels à projet de l'ADEME

2.1.2. Marché de la géothermie

Dans le domaine de la géothermie, la réalisation du contrat FASEP au Mexique a bien avancé au courant de l'année. Ce Projet permettra à la société d'acquérir des compétences dans la valorisation des saumures (brines) de centrales géothermiques existantes tout en s'établissant sur le marché mexicain avec des perspectives intéressantes de commandes d'ORC sur les centrales de CFE au Mexique. La société est par ailleurs active dans le domaine de la géothermie en Turquie et au Kenya

La société réfléchit à faire évoluer son modèle d'activité dans la géothermie sur un modèle similaire à celui de l'efficacité énergétique en suscitant la création d'un développeur et exploitant de centrale de production d'électricité géothermique avec lequel Enertime collaborerait étroitement.

2.2. Risques liés aux projet développés sur un modèle ESCO tiers-financé

La société attire l'attention des investisseurs sur le fait que les projets développés par Energie Circulaire ne se concrétiseront pas nécessairement en commande si Energie Circulaire n'arrivait pas à se mettre d'accord avec l'industriel client et ou si la société ne trouvait pas les financements nécessaires au Projet.

2.3. Risque lié à la pandémie du Covid-19

La pandémie liée au coronavirus a impacté la capacité de la société à délivrer ses obligations contractuelles. Le retard pris dans la facturation des projets combiné à un retard dans la prise de nouvelles commandes a eu des conséquences négatives sur les résultats de l'entreprise à court terme. En revanche le regain d'intérêt pour le

développement d'une industrie nationale combiné à une volonté d'accélérer la transition énergétique auront un impact positif à moyen terme.

2.4. Risque lié à la liquidité

L'évolution du modèle de la société vers une activité de prestataire de service énergétique est consommatrice de capital si Enertime investit en propre dans cette activité. L'hypothèse actuelle est de mobiliser des investisseurs tiers dans les projets d'investissement supérieur à 2 M€ et obtenir des contrats de leasing pour financer les plus petites opérations.

2.5. Risque lié à l'activité de société de service énergétique

La nouvelle activité d'efficacité énergétique comme un service comporte des risques et des incertitudes.

Un des risques principaux lié à cette activité d'ESCO est le risque industriel de fermeture et/ou réduction de la production de l'usine dans laquelle Energie Circulaire installe les machines d'Enertime qui vont opérer pendant 15 ans. Plus les installations sont de forte taille, plus leur réemploi sur un autre site industriel est difficile à organiser.

Dans le but de gérer ce risque industriel, Enertime développe des compétences afin d'évaluer ces risques sur un certain nombre de critères liés au pays, au site et au type d'activité.

3. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice 2021

Depuis le 31 décembre 2021, date de la clôture de l'exercice, la survenance des événements importants suivants est à signaler :

- La sélection par la Commission Européenne de la société dans le cadre du Programme Horizon Europe pour les projets DECAGONE et PUSH2HEAT 2020 pour un montant de subvention de plus de 8,5 M€
- La mise en vigueur d'une ligne de 2 M€ d'obligations convertibles remboursables en 24 mois le 16 mars 2021 dont 1 M€ appelé ce jour là et 1 M€ restant à appeler dans les douze mois
- L'invasion de l'Ukraine par la Russie

Ce dernier événement aura un impact sur l'activité de la société. Cet impact n'est pas encore possible à évaluer mais devrait renchérir le prix des matières premières que nous utilisons. Il a également un impact sur le marché des pompes à chaleur haute T° que nous proposons et qui permettent de remplacer le gaz naturel par de l'électricité.

4. Activités en matière de recherche et de développement

Au cours de l'exercice écoulé, la Société a engagé des dépenses de recherche et de développement à hauteur de 571 k€, dont 516 k€ ont été immobilisées.

Les travaux de R&D ont porté essentiellement sur la mise au point d'ORC haute température aux alcanes (Projet ALCANORC), la conception de turbine de détente de gaz (Projet EXPANGAZ), le développement de Pompes à Chaleur avec compresseur bi-étagé (Projet COMPACHT) et la conception de turbines hermétiques (Projet TURBINES HERMETIQUES)

La Société a par ailleurs remis deux dossier (DECAGONE et PUSH2HEAT) à des appels à projets européens dans le cadre du programme Horizon Europe, ces deux projets ont été retenus en janvier 2022

La société a par ailleurs déposé en février 2020 à l'INPI une demande de brevet pour un système d'étanchéité de turbine ORC qui a été publié le 06/08/2021

II. Etats financiers, exercice clos au 31 décembre 2021

1. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

1.1. Compte de résultat

En euros	Notes	31/12/2021 12 mois	31/12/2020 12 mois
Chiffre d'affaires	5.1	2 174 912	2 534 208
Production immobilisée	5.2	516 961	279 065
Subventions d'exploitation	5.3	226 773	94 392
Autres produits d'exploitation	5.4	301 237	287 353
Produits d'exploitation		3 219 883	3 195 017
Achats de marchandises et de matières premières		(960 774)	(1 252 498)
Variation de stocks de marchandises et de matières premières		96 626	4 295
Autres achats et charges externes	5.5	(1 805 948)	(1 606 956)
Impôts, taxes et versements assimilés	5.6	(40 049)	(37 235)
Salaires et traitements	5.7	(1 702 931)	(1 494 483)
Charges sociales	5.7	(706 209)	(598 190)
Dotations aux amortissements et provisions	5.8	(238 537)	(394 011)
Autres charges		(140 083)	(53 557)
Charges d'exploitation		(5 497 906)	(5 432 637)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(2 278 023)	(2 237 619)
Produits financiers	5.9	391	10 559
Charges financières	5.9	(39 398)	(38 218)
RESULTAT FINANCIER		(39 008)	(27 660)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		(2 317 030)	(2 265 279)
Produits exceptionnels	5.10	987	40 993
Charges exceptionnelles	5.10	(107 303)	(118 316)
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(106 315)	(77 323)
Impôt sur les bénéfices	5.11	242 824	134 208
RESULTAT NET DE LA PERIODE		(2 180 522)	(2 208 394)
Résultat de base par action		(0,26)	(0,29)

1.2. Bilan

En euros	Notes			31/12/2021 12 mois	31/12/2020 12 mois
		Brut	Amort/Prov	Net	Net
Immobilisations incorporelles	5.12	2 572 238	-238 347	2 333 891	1 845 889
Immobilisations corporelles	5.13	593 106	-383 089	210 017	251 458
Immobilisations financières	5.14	659 973		659 973	321 700
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		3 825 316	-621 436	3 203 880	2 419 047
Stocks et en-cours	5.15	479 329	-47 250	432 079	382 702
Avances et acomptes versés sur commandes	5.16	0		0	241 647
Clients et comptes rattachés	5.17	1 350 012	-38 005	1 312 007	1 713 747
Autres créances	5.18	500 941	-16 590	484 351	529 099
Valeurs mobilières de placement	5.19	21 001		21 001	1
Disponibilités	5.19	251 590		251 590	1 326 945
Charges constatées d'avance	5.20	93 344		93 344	223 882
TOTAL ACTIF CIRCULANT		2 696 216	-101 845	2 594 371	4 418 024
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
TOTAL ACTIF		6 521 532	-723 281	5 798 251	6 837 071

En euros	Notes			31/12/2021 12 mois	31/12/2020 12 mois
Capital social	5.22			832 358	748 774
Primes d'émission				34 244	74 244
Primes de conversion d'obligations				2 769 095	3 621 073
Réserve légale				4 960	4 960
Autres réserves				2 560	2 560
Report à nouveau				-	-
Résultat net de l'exercice				- 2 180 522	- 2 208 394
TOTAL CAPITAUX PROPRES				1 462 694	2 243 216
Avances remboursables	5.24			693 326	565 826
Emprunts obligataires convertibles				-	0
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				693 326	565 826
Provisions pour risques et charges	5.23			173 975	240 665
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5.25			1 752 890	1 357 987
Découverts bancaires et soldes créditeurs de banques				-	6 034
Emprunts et dettes financières divers				-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5.26			776 383	970 542
Dettes fiscales et sociales	5.27			611 888	752 500
Dettes fournisseurs immobilisations				2 375	-
Autres dettes	5.28			214 029	189 100
Produits constatés d'avance	5.29			110 691	511 202
TOTAL DETTES				3 642 231	4 028 029
Ecart de conversion passif				-	-
TOTAL PASSIF				5 798 251	6 837 071

1.3. Tableaux de variations des capitaux propres

En euros	Capital social	Prime d'émission	Prime conversion d'obligations	Réserves légales	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31.12.2020	748 774	74 244	3 621 073	4 960	2 560	-	(2 208 394)	2 243 216
Augmentation de capital (1)	83 584	(40 000)	1 356 416					1 400 000
Affectation de résultat (2)			(2 208 394)				2 208 394	0
Autres variations								-
Résultat net de l'exercice							(2 180 522)	(2 180 522)
Capitaux propres au 31.12.2021	832 358	34 244	2 769 095	4 960	2 560	-	(2 180 522)	1 462 695

(1) Augmentation de capital :

- "Capital social" 8 323 576 actions créées pour une valeur nominale de 0,10 €
- "Prime d'émission" : imputation des frais d'augmentation de capital sur la prime d'émission 74 244 €

(2) Autres variations

- Imputation de la perte antérieure sur la prime d'émission (3e résolution AGM du 25/06/2021)

1.4. Tableaux de flux de trésorerie

En euros	31/12/2021 12 mois	31/12/2020 12 mois
Résultat net de la période	(2 180 522)	(2 208 394)
<u>Elimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité</u>		
Dotations aux amortissements et provisions (1)	43 975	238 313
Plus-values de cession nettes d'impôt	-	96 118
Flux de financement	39 252	38 218
Marge brute d'auto-financement	(2 097 295)	(1 835 745)
<u>Variation du besoin en fonds de roulement</u>		
Variation des stocks (Paragraphe 5.15)	96 626	4 295
Variation des créances	(688 135)	(836 093)
Variation des dettes	307 467	675 606
Variation du besoin en fonds de roulement	(284 043)	(156 192)
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	(2 381 338)	(1 991 937)
<u>Acquisitions d'immobilisations</u>		
Immobilisations incorporelles	(13 553)	(15 595)
Immobilisations corporelles	(22 769)	(18 698)
Immobilisations financières	(22 046)	(132 933)
Dépôts à vue, valeurs mobilières de placement nantis	-	-
<u>Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt</u>		
Immobilisations incorporelles	-	96 118
Immobilisations corporelles	544	-
Immobilisations financières	24 603	142 947
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	(30 221)	71 839
Augmentations de capital en numéraire (2)	1 440 000	2 891 999
Imputation des frais d'augmentation de capital sur la prime d'émission	(40 000)	(180 000)
Souscriptions d'emprunts	627 500	381 859
Remboursements d'emprunts	(104 610)	(74 318)
Charges financières décaissées	(39 739)	(15 911)
Variation de BFR liée au financement	(519 913)	(316 924)
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	1 363 238	2 686 705
VARIATION DE TRESORERIE	(1 048 321)	766 607
Trésorerie d'ouverture	1 320 912	554 305
Trésorerie de clôture	272 591	1 320 912
	272 591	

- (1) Les dotations aux amortissements et dotations, reprises sur provisions (hors actif circulant) se composent comme suit :
- dotation aux amortissements pour un montant de 106.894 €, dont 42.699 € de dotation sur immobilisations incorporelles et 64.194 € de dotation sur immobilisations corporelles.
 - dotation aux provisions pour 1.264 € : correspond à une dotation pour provision pour perte d'IJSS.
 - reprise aux provisions pour 147.313 € : correspond à une reprise sur litiges pour 134.665 € et reprise sur perte IJSS pour 12.648 € .
- (2) Augmentation du capital en numéraire :
- Capital social et prime de conversion d'obligations : 1.440.000 €
 - Frais imputés sur la prime d'émission : 40 000 €
- (3) Trésorerie en fin de période :

En euros	31/12/2021	31/12/2020
Valeurs mobilières de placement	21 001	1
<i>dont nanties</i>		
Disponibilités	251 590	1 326 945
<i>dont nanties</i>		
Découverts et encours bancaires	-	(6 034)
Trésorerie du tableau des flux de trésorerie	272 590	1 320 913

2. Bases de préparation des comptes annuels et principes comptables

ENERTIME est une société industrielle qui propose des solutions énergétiques innovantes fondées sur la thermodynamique destinées à l'efficacité énergétique et à la production de chaleur et d'électricité à partir de ressources renouvelables.

ENERTIME conçoit, développe et met en œuvre des modules à Cycle Organique de Rankine (ORC) pour la production d'électricité renouvelable ou sans CO2 à partir de chaleur. ENERTIME développe également des pompes à chaleur (PAC) haute température ainsi que des turbomachines spéciales.

2.1. Règles et méthodes comptables

(Code de commerce – Art. R 123-196 1° et 2° ; PCG Art.831-1/1)

2.2. Principes et conventions générales

Les comptes des exercices présentés ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983, ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général.

2.3. Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues sont identiques pour l'ensemble des exercices présentés.

2.4. Principe de continuité de l'exploitation

Le principe comptable de continuité de l'exploitation est défini selon l'article L123-20 du Code de commerce.

Le principe de continuité d'exploitation a été retenu compte tenu des éléments suivants :

Enertime a un carnet de commandes au 31 décembre 2021, hors contrat de licence, représente 1.553 M€ de chiffre d'affaires. La société travaille par ailleurs sur 3 projets en France pour lesquels une subvention ADEME a été obtenue dans le cadre du Plan Relance Verte. Le montant de commandes potentielles pour Enertime est de 22,2 Millions d'Euros. Ce chiffre d'affaires est à reconnaître sur 3 ans. Par ailleurs la société discute autour de plusieurs projets à l'international. Le carnet de commande est constitué essentiellement de 4 projets, pour lesquels la crise sanitaire a retardé la programmation de quelques mois à 18 mois :

- Un ORC de 1,2 MW pour le SYCTOM et l'incinérateur de Saint-Ouen avec une mise en service de l'ORC programmée en 2022.
- Un contrat d'étude au Mexique réalisé en partenariat avec la société Suez Environnement.
- Une turbine de détente de gaz de 2,5 MW pour GRTgaz et le poste de détente de gaz de Villiers-le-Bel au Nord de Paris.

A noter en 2021, l'activation de la ligne de financement mise en place avec le fonds YA II PN Ltd de 10 M€ utilisable jusqu'à fin 2022 avec une première demande de tirage de 1 000 ODIRNANE pour un montant d'1 M€ en janvier 2021

Par conséquent, la continuité d'exploitation est assurée pour les 12 prochains mois.

2.5. Jugements et estimations de la direction de la société

La préparation des états financiers nécessite de la part de la Direction l'exercice du jugement, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui ont un impact sur les montants d'actifs et de passifs, ainsi que sur les éléments de résultat de la période. Ces estimations tiennent compte de données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportent des aléas.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances actuelles et envisagées ainsi que du contexte économique. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenus directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. Les principales estimations concernent :

- La durée de vie des immobilisations,
- Le pourcentage d'avancement des projets,
- Le résultat à terminaison des contrats long terme,
- Le Crédit Impôt Recherche,
- Le Crédit Impôt Innovation.

2.6. Monnaie de présentation des comptes

Les états financiers et l'annexe sont présentés en euro.

3. Evénements significatifs et informations pour donner une image fidèle

4.1. Evénements significatifs de l'exercice 2021

4.1.1. Emission d'ODIRNANE

En 2021, Activation de la ligne de financement mise en place avec le fonds YA II PN Ltd avec une demande de tirage le 28 janvier 2021 de 1 000 ODIRNANE pour un montant d'1 M€.

Cette opération, qui n'est assortie d'aucun BSA et dont l'activation était prévue au plus tard le 29 janvier 2021, est réalisée conformément à la 16ème résolution votée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 19 juin 2020 et aux décisions prises par le Conseil d'Administration du 24 novembre 2020. Ce financement est destiné à accompagner l'activité de la société ENERGIE CIRCULAIRE

4.1.2. Covid-19

Pour contribuer à la limitation de la propagation du Covid-19, ENERTIME a repoussé les interventions non urgentes sur site en plaçant une partie des équipes de maintenance en chômage partiel. La société n'a pas interrompu ses activités puisque les équipes sont opérationnelles, mais cela a retardé la mise en service des ORC en fin d'exercice.

Par ailleurs, dans le cadre du renforcement des aides aux entreprises, Enertime a obtenu un second prêt garanti par l'état d'une valeur de 500 000 €.

La direction n'a pas connaissance d'incertitudes qui viendraient remettre en cause la poursuite d'activité mais estime que les délais pour certains projets ont été rallongés. La direction est confiante pour atteindre l'équilibre dans les prochaines années.

4.1.3. Innovation technologique

Enertime développe actuellement une technologie innovante de compresseur à hydrogène pour laquelle la société a reçu des financements de la Région ILE DE France et de BPI d'une valeur totale de 160k€.

4.2. Evénements postérieurs à la clôture

Depuis le 31 décembre 2021, date de la clôture annuelle, la survenance des événements importants suivants est à signaler :

- La sélection par Commission Européenne courant 1^{er} trimestre 2022, dans le cadre du Programme Horizon Europe pour les Projets DECAGONE et PUS2HEAT 2020, consortium européen composé pour DECAGONE de 16 participants dont Enertime est le coordinateur. Montant total de 14 M€ dont 8,5M€ à Enertime et Energie Circulaire
- Levée de fonds signée avec Yorkville pour un montant de 1 000 000 € en obligations convertibles en actions au mois de mars 2022 et remboursable en 20 mois à partir de juillet 2022

4. Principales méthodes comptables de la société

4.3. Chiffre d'affaires

La société comptabilise ses contrats de vente au moyen de la méthode de l'avancement, en constatant les produits au fur et à mesure de la progression de l'exécution d'un contrat, évaluée sur la base des coûts engagés.

Cette méthode repose sur :

- L'identification du montant total des produits du contrat,
- L'identification du montant total des coûts imputables au contrat (encourus et restant à encourir),
- Les états de gestion permettant de valider le pourcentage d'avancement.

Le chiffre d'affaires est ainsi comptabilisé à hauteur du pourcentage d'avancement qui est déterminé par le rapport entre les coûts engagés et le total des coûts estimés au contrat.

Les charges financières n'ont pas été retenues dans le calcul du pourcentage d'avancement ni dans les coûts imputables au contrat.

Lorsque le résultat à terminaison ne peut être estimé de façon fiable, aucun profit n'est dégagé et les produits dégagés à l'avancement sont comptabilisés dans la limite des coûts correspondants.

Lorsque le résultat estimé à terminaison fait ressortir une perte, cette dernière fait l'objet de la constitution d'une provision pour perte à terminaison.

4.4. Subventions d'exploitation

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits d'exploitation en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

4.5. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles correspondent à des logiciels acquis par l'entreprise ainsi qu'aux frais de développement activés à partir du 31.12.2020 (cf 4.12 Frais de recherches et développement).

Les logiciels sont amortis de manière linéaire entre un et cinq ans selon leur durée d'utilité prévue.

Les frais de développement sont amortis de manière linéaire sur cinq ans.

4.6. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production et amorties selon les durées moyennes suivantes :

Matériels industriels	3 à 12 ans en linéaire
Agencements et installations	5 à 10 ans en linéaire
Matériel et mobilier de bureau	3 à 5 ans en linéaire
Matériel informatique	3 ans en linéaire

4.7. Immobilisations financières

Les immobilisations financières figurent au bilan à leur coût d'acquisition et sont, si nécessaire, dépréciées pour tenir compte de leur valeur d'inventaire à la date de clôture.

4.8. Dépréciation des actifs immobilisés

4.8.1. Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

Lorsqu'il existe un quelconque indice démontrant que la valeur des immobilisations corporelles ou incorporelles est susceptible d'être remise en cause à la clôture, un test de dépréciation est effectué.

La valeur nette comptable de l'actif immobilisé est alors comparée à sa valeur actuelle et une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

La valeur actuelle est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage. Cette dernière est calculée par une approche multicritères, notamment en fonction des flux nets de trésorerie attendus de ces actifs.

4.8.2. Dépréciation des immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à la valeur d'inventaire. Cette valeur d'inventaire correspond à la valeur d'utilité pour les titres de participation, la valeur de marché pour les titres immobilisés de l'activité de portefeuille, au cours moyen du dernier mois de l'exercice pour les autres titres immobilisés cotés et à la valeur probable de négociation pour les autres titres immobilisés non cotés.

La valeur comptable de l'immobilisation financière est alors comparée à la valeur d'inventaire et une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

Pour les autres immobilisations financières, une dépréciation est comptabilisée en cas de perte probable de recouvrabilité.

4.9. Stocks

Les stocks sont exclusivement constitués de matières consommables et sont évalués au coût d'acquisition.

Des dépréciations sont comptabilisées lorsque la valeur recouvrable est inférieure au coût d'acquisition.

4.10. Opérations en devises

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés en écart de conversion actif et passif.

4.11. Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constatées lorsque, à la date de clôture, il existe une obligation de la société à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire par une sortie de ressources.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques de la société ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime de tiers concernés par le fait que la société assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que la société doive supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée.

4.12. Engagements de retraite

L'évaluation des engagements de retraite est effectuée, par la méthode actuarielle préférentielle, telle que recommandée par l'ANC n°2013-02.

Les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés dans les comptes de la société, mais sont mentionnés dans les engagements hors bilan de l'annexe aux comptes annuels. Le montant correspond à la valeur actualisée des engagements, diminuée de la juste valeur des actifs du régime.

Les critères qui ont été retenus par la société sont les suivants :

Paramètres économiques :

- Revalorisation annuelle des salaires de 2 %
- Taux d'actualisation retenu de 0,34% au 31 décembre 2020 et de 0,98 % au 31 décembre 2021
- Taux de turn-over : 5 %
- Table de mortalité : INSEE 2015

Paramètres sociaux :

- Départ volontaire à 60-67 ans,
- Taux de charges sociales moyen de 45 %.

4.13. Frais de recherche et développement

Les coûts de développement peuvent être comptabilisés à l'actif :

- s'ils se rapportent à des projets nettement individualisés
- ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale.

Au cours de l'exercice écoulé, la société a engagé des dépenses de développement à hauteur de 516.961 €. Ces frais de développement répondent aux conditions d'activation de l'article 212-3 du plan comptable général (PCG) qui sont les suivantes :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Ces frais ont été activés en date du 31.12.2021 et sont essentiellement composés de dépenses de personnel liés au temps passé sur les différents projets.

4.14. Actions propres

La société détient au 31 Décembre 2021, 9.695 actions à travers le compte de liquidité détaillé au paragraphe 5.14, et 13 140 actions (0,2% du capital social), acquises à un prix moyen de 3 euros/action et destinées en partie à être redistribuées aux employés dans le cadre d'un Plan d'attribution gratuite d'actions décidé par le Conseil d'administration d'ENERTIME SA, lors de sa réunion du 25/04/2020.

4.15. Résultat exceptionnel

Les produits et les charges qui, par leur nature, leur occurrence, ou leur caractère significatif, ne relèvent pas des activités courantes du groupe, sont comptabilisés en résultat exceptionnel.

4.16. Résultat par action

Il est obtenu en divisant le résultat par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation à la fin de la période.

5. Notes sur les comptes annuels au 31 décembre 2021

5.1. Chiffre d'affaires

En euros	31/12/2021	31/12/2020
Ventes de Biens France	1 540 350	865 384
Ventes de Biens Export	33 478	670 654
Etudes France	298 845	604 862
Etudes Export	46 410	-
Vente licence Export	-	-
Refacturations diverses	255 829	393 308
Chiffre d'affaires	2 174 912	2 534 208

Le chiffre d'affaires refacturé à la filiale ENERGIE CIRCULAIRE s'élève à 341.211 €.

En euros	31/12/2021 12 mois	31/12/2020 12 mois
France	1 980 045	1 863 555
Autres pays d'Europe	28 024	7 400
Asie	166 843	663 254
Chiffre d'affaires	2 174 912	2 534 208

5.2. Production immobilisée

La production immobilisée sur l'exercice est de 516.961 €, celle-ci correspond à la contrepartie de l'activation des frais de développement.

5.3. Subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation s'élèvent à 226 773 € au 31 décembre 2021, contre 94 932 € au 31 décembre 2020. Elles découlent, pour les 2 derniers exercices, des aides accordées par les organismes publics pour les projets de recherche que mène ENERTIME tels que l'ANR, l'ADEME. Généralement, ces projets s'étendent sur plusieurs exercices.

Par ailleurs, ENERTIME a également perçu 565 826 € d'avances remboursables. Ces avances sont octroyées par l'ADEME dont 422 573 € pour le projet « ORCASIL » et 143 253 € dans le cadre du projet « TENORE » (se reporter au paragraphe 5.24 pour plus d'informations).

5.4. Autres produits d'exploitation

En euros	31/12/2021	31/12/2020
Produits divers de gestion non inclus en chiffre d'affaires	172	51 451
Reprise de provision pour perte à terminaison	-	7 293
Reprise de provision sur créances douteuses	110 400	-
Reprise de provision pour pénalités	147 313	-
Transferts de charge d'exploitation	43 352	228 608
Autres produits	-	-
Autres produits d'exploitation	301 237	287 353

5.5. Autres achats et charges externes

En euros	31/12/2021	31/12/2020
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	350 407	431 794
Locations, crédit-bail, redevances	257 858	239 604
Transport de biens et déplacements	188 629	190 492
Services bancaires	33 247	135 994
Achats de matériels non stockés	767 403	414 728
Publicité, relations publiques, marketing	6 939	4 174
Divers	201 465	190 170
Autres charges d'exploitation	1 805 948	1 606 956

5.6. Impôts, taxes et versements assimilés

Le total des impôts et taxes est de 49.403 € dont 41.715 € au titre des taxes assises sur les salaires.

5.7. Charges de personnel

Les charges de personnel se décomposent comme suit :

En euros	31/12/2021	31/12/2020
Salaires et traitements	1 702 931	1 494 483
Charges sociales	706 209	598 190
Charges de personnel	2 409 141	2 092 674

L'évolution des effectifs est la suivante :

En unités	31/12/2021	31/12/2020
Cadres	22	18
Non Cadres	9	15
Effectifs	31	33
Apprentis et stagiaires	5	8

Au 31 décembre 2021, l'effectif de l'entreprise s'élève à 31 personnes employées dont 5 apprentis et stagiaires, contre 33 personnes au 31 décembre 2020.

5.8. Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

En euros	31/12/2021	31/12/2020
Dotations aux amortissements	106 722	110 162
Dotations aux provisions	131 815	283 849
Dotations aux amortissements et provisions	238 537	394 011

Les dotations aux amortissements sont ventilées comme suit :

En euros	31/12/2021	31/12/2020
Immobilisations incorporelles	42 513	49 288
Immobilisations corporelles	64 209	60 874
Dotations aux amortissements	106 722	110 162

La dotation aux provisions est constituée notamment d'une dotation pour provision sur perte à terminaison de 68k€ pour un contrat et d'une dépréciation de stock pour 47k€

En euros	31/12/2020	Dotations	Reprises avec objet	Reprises sans objet	31/12/2021
Provision pour perte à terminaison	0	67 975			67 975
Provision pour pénalités / litiges	240 665		134 665		106 000
Provision pour dépréciation stocks	0	47 250			47 250
Provision pour créances douteuses	148 405		110 400		38 005
	389 070	115 225	245 065	-	259 230

5.9. Résultat financier

En euros	31/12/2021	31/12/2020
Gains de change	-	-
Autres produits financiers	391	10 559
Reprise sur provisions financières	-	-
Produits financiers	391	10 559
Intérêts des emprunts et des dettes	(39 252)	(38 218)
Intérêts dettes commerciales	-	-
Intérêts des OC et autres dettes	-	-
Intérêts des comptes courants	-	-
Pertes de change	(146)	-
Charge nette sur cession VMP	-	-
Dotations aux provisions financières	-	-
Charges financières	(39 398)	(38 218)
Résultat financier	(39 008)	(27 660)

5.10. Résultat exceptionnel

En euros	31/12/2021	31/12/2020
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	388	40 993
Autres produits exceptionnels	599	-
Produits exceptionnels	987	40 993
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(265)	(96 118)
Charges exceptionnelles sur contrat de liquidité de l'action	(107 038)	(21 600)
Pénalités et amendes	-	(598)
Charges exceptionnelles	(107 303)	(118 316)
Résultat exceptionnel	(106 315)	(77 323)

5.11. Impôt sur les bénéfices - accroissement et allègement de la dette future d'impôt

Ce poste comprend l'impôt sur les sociétés ainsi que les produits d'impôt relatifs au crédit impôt recherche et au crédit d'impôt innovation.

En euros	31/12/2021	31/12/2020
Crédit d'impôt recherche	242 824	134 208
Crédits d'impôt	242 824	134 208

Au 31 décembre 2021, la société a un résultat fiscal déficitaire et n'est pas redevable de l'impôt sur les sociétés.

Le montant des déficits fiscaux reportables au 31 décembre 2020 est de 17 979 K€.

Le montant du crédit d'impôt recherche s'élève à 242.824 € au 31 décembre 2021 contre 134.208 € au 31 décembre 2020.

5.12. Immobilisations incorporelles

En euros	31/12/2020	Acquisitions / Dotations	Transfert de compte à compte	Cessions / Reprises	31/12/2021
Frais de recherche et développement	1 848 173	516 961			2 365 134
Logiciels	193 550	13 553			207 103
Valeurs brutes	2 041 724	530 514	-	-	2 572 238
Frais de recherche et développement	(32 197)	(21 979)			(54 176)
Logiciels	(163 637)	(20 534)			(184 171)
Amortissements	(195 834)	(42 513)	-	-	(238 347)
Valeurs nettes	1 845 890				2 333 891

Les frais de recherche et développement activés sur l'année 2021 s'élèvent à 516.961 €, contre 316.925 sur l'année 2020.

5.13. Immobilisations corporelles

Au 1er janvier 2015, la durée d'amortissement des matériels industriels, fixée initialement à 3 ans, a été revue pour s'établir à 10 ans sur la base de la valeur nette comptable restante au 1er janvier 2015.

En euros	31/12/2020	Acquisitions / Dotations	Sorties / Reprises	31/12/2021
Matériels industriels lourds	-			-
Matériels industriels légers	269 360	3 110		272 470
Outilsage Industriel	-	3 859		3 859
Agencements et installations	161 274			161 274
Matériel de transport	-	388		388
Matériel et mobilier de bureau	20 464	3 081		23 545
Matériel informatique	119 783	12 331	544	131 570
Immobilisations corporelles en cours	-			-
Immobilisations en cours	-			-
Valeurs brutes	570 881	22 769	544	593 106
Matériels industriels lourds	-			-
Matériels industriels légers	(100 728)	(32 758)		(133 485)
Agencements et installations	(96 486)	(18 033)		(114 519)
Matériel de transport	-	(15)		(15)
Matériel et mobilier de bureau	(17 486)	(2 477)		(19 964)
Matériel informatique	(104 723)	(10 926)	(544)	(115 105)
Amortissements	(319 423)	(64 209)	(544)	(383 089)
Provisions	-	-	-	-
Valeurs nettes	251 458			210 017

5.14. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées de prêts, dépôts et cautionnements et d'un compte de liquidité.

En euros	31/12/2020	Autres	Augmentation	Diminution	31/12/2021
Titre de participation	900		447 266		448 166
Dépôt de garantie location Courbevoie	71 199		1 046		72 245
Dépôt et cautionnements	10 701			3 601	7 100
Dépôt de garantie BPI	37 500				37 500
Contrat de liquidité	201 401		21 000	127 439	94 962
Frais Acquisition de titres	-				-
Valeurs brutes	321 700	-	469 312	131 040	659 973
Dépréciations	-	-	-		
Valeurs nettes	321 700				659 973

Les immobilisations financières concernent principalement un dépôt de garantie pour 72.245 € versé au bailleur des locaux du siège. Un ajustement a été effectué au cours de l'exercice pour un montant de 1.046 €.

Une garantie en faveur de la BPI d'un montant de 37 500 €, dans le cadre des emprunts a été contracté au cours de l'exercice 2019.

À la suite de la cotation sur Alternext de la société, un compte de liquidité a été ouvert en 2016 pour 75 000 €. Les habilitations sur ce compte ont été données à un prestataire de services d'investissement qui intervient pour le compte d'Enertime à l'achat ou à la vente pour favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres Enertime. Au 31 décembre 2021, ce compte de liquidité est composé de deux comptes d'un total de 22 835 d'actions propres Enertime valorisée à 40 501 € et de comptes espèces pour 54 461 €.

Les titres de participation s'élevant à 448.166 € correspondent à la prise participation de la filiale ENERGIE CIRCULAIRE.

5.15. Stocks et en-cours

En euros	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Stocks de matières consommables	205 443	123 856	81 587
Stocks FMGC	234 826	226 316	8 510
Stocks outillage	39 060	32 530	6 529
En cours de production	-	-	-
Valeur nette des stocks	479 329	382 702	

Le stocks au 31 décembre 2021 correspond principalement à des pièces mécaniques et électriques pour 234 826 €. Ces pièces mécaniques proviennent de la décomposition de la machine FMGC sortie des immobilisations corporelles pour être placée en stock.

5.16. Avances et acomptes versés sur commandes

En euros	31/12/2021	31/12/2020
Avances et acomptes versés sur commandes	-	241 647
fournisseur emballage et consigne	1 440	8 640

Au 31 décembre 2021, il y a 1 440 € de consigne fournisseurs.

5.17. Clients et comptes rattachés

Les créances clients s'élèvent à 1 350 012 € (montant brut).

En euros	31/12/2021	< à 1 an	> 1 an	> à 5 ans
Créances clients brutes	1 350 012	1 350 012	-	-
Provision pour dépréciation	(38 005)			
Créances clients nettes	1 312 007	1 350 012	-	-

Une provision pour dépréciation a été comptabilisée sur une créance liée à un projet clôt. Concernant un projet en-cours, il est à noter qu'une réévaluation du prix du marché fait paraître une somme créditrice de 250k€

5.18. Autres créances

En euros	31/12/2021	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans
Créances sociales et fiscales	356 998	356 998	-	-
Provision pour dépréciation de créance	(16 590)	(16 590)	-	-
Fournisseurs débiteurs et comptes rattachés	19 768	19 768	-	-
Subventions à recevoir	78 351	78 351	-	-
Compte courant groupe	45 182	45 182	-	-
Autres comptes débiteurs	642	642	-	-
	-	-	-	-
Autres créances	484 351	484 351	-	-

Les créances sociales et fiscales correspondent essentiellement au :

- Crédit d'impôt pour la recherche 2021 pour 242.824 € ;
- Crédit de TVA reporter pour 23.904 € ;
- TVA déductible : 48.272 €.

5.19. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les comptes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie sont composés de la manière suivante :

En euros	31/12/2021	31/12/2020
Valeurs mobilières de placement	21 001	1
Disponibilités	251 590	1 326 945
Découverts et concours bancaires	-	(6 034)
Trésorerie et équivalents de trésorerie bruts	272 591	1 320 913
Dépréciation	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets	272 591	1 320 913

La trésorerie est composée de liquidités pour 272.591 €.

5.20. Charges constatées d'avance

En euros	31/12/2021	31/12/2020
Matériel et équipement	-	143 048
Loyer et charges locatives	51 267	41 376
Honoraires	413	-
Redevances sur logiciels	400	21 808
Assurances	19 848	17 531
Divers	21 416	119
Charges constatées d'avance	93 344	223 882

L'échéance des charges constatées d'avance est à moins d'un an.

5.21. Produits à recevoir

En euros	31/12/2021	31/12/2020
Factures à établir	421 359	883 906
Subventions à recevoir	78 351	8 000
Créances fiscales	22 113	40 992
Créances sociales	1 315	18 124
Avoirs à recevoir	-	-
Total produits à recevoir	523 138	951 022

Les factures à établir pour un montant de 421 359 € correspondent au chiffre d'affaires reconnu à l'avancement mais non facturé.

5.22. Capital social

Au 31 décembre 2021, le capital social de la société s'élève à 832.358 €.

Il est divisé en 8.323.576 actions de 0,10 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

En euros	31/12/2020	Créées	Annulées /	31/12/2021
Nombre d'actions	7 487 738	835 838	-	8 323 576

Au cours de l'exercice, 835.838 actions ont été créées pour une valeur nominale de 0,10 €. Au cours de l'exercice, 1 020 ODIRNANE ont été converties.

5.23. Capital potentiel

Le tableau ci-dessous détaille le nombre total d'actions susceptibles d'être émises par type d'instrument financier au 31 décembre 2021 :

Type d'instrument	Date d'émission	Nombre	Parité	Période d'exercice	Prix d'exercice	Nombre d'actions à créer	Dilution individuelle
Bons de souscription d'actions	24/03/2017	55 999	1 / 1	du 24 mars 2017 au 24 mars 2022	9,75	55 999	0,67%
	12/06/2017	39 092	1 / 1	du 12 juin 2017 au 12 juin 2022	8,38	39 092	0,47%
	18/08/2017	25 146	1 / 1	du 18 août 2017 au 18 août 2022	5,79	25 146	0,30%
	13/10/2017	133 169	1 / 1	du 13 octobre 2017 au 13 octobre 2022	3,28	133 169	1,57%
	08/07/2019	150 000	1 / 1	du 08 juillet 2019 au 08 juillet 2025	1,40	150 000	1,77%
	12/12/2019	150 000	1 / 1	du 12 décembre 2019 au 12 décembre 2025	1,40	150 000	1,77%
	18/02/2020	154 411	1 / 1	du 18 février 2020 au 18 février 2026	1,36	154 411	1,82%
	16/12/2020	(154 411)	1 / 1		1,36	(154 411)	-1,89%
	04/01/2021	(300 000)	1 / 1		1,40	(300 000)	-3,74%
		253 406				253 406	5,55%

L'impact de la dilution globale sur la situation de l'actionnaire suite à l'exercice de la totalité des instruments détaillés ci-dessus serait de 5.55 % :

Effet de la dilution globale sur le bénéfice par action	Situation de	Situation de l'actionnaire
Pour 1 € de bénéfice par action	1,00000	0,94875

Les attributions de BSA sont récapitulées ci-dessous.

BSA 2017

Mise en place de la première tranche d'ODIRNANE le 24 mars 2017, assorties de 55 999 BSA ayant un prix d'exercice de 9,75 €. Cette opération fait suite à l'assemblée générale mixte du 9 juin 2017.

S'ensuit la mise en place de la deuxième tranche d'ODIRNANE le 12 juin 2017, assorties de 39 092 BSA ayant un prix d'exercice de 8,38 € ainsi que la troisième tranche d'ODIRNANE le 18 août 2017, assorties de 25 146 BSA ayant un prix d'exercice de 5,79 €.

Les ODIRNANE de la quatrième tranche sont assorties de 133 169 BSA assorties de 150 000 BSA ayant un prix d'exercice de 3,28 €.

BSA 2019

Mise en place de la première tranche d'ODIRNANE le 8 juillet 2019, assorties de 150 000 BSA ayant un prix d'exercice de 1,03 €. Cette opération fait suite à l'assemblée générale mixte du 20 juin 2019.

S'ensuite la mise en place de la deuxième tranche d'ODIRNANE le 12 décembre 2019 ayant un prix d'exercice de 1,04 €.

5.24. Autres fonds propres

En euros	31/12/2020	Augmentation	Remboursement	31/12/2021
ADEME	422 573			422 573
TENORE	143 253			143 253
BPI	-	127 500		127 500
Autres fonds propres	565 826	127 500	-	693 326

Au 31 décembre 2021, il existe 693.326 € d'avances remboursables dont une avance octroyée par l'ADEME pour 422.573 €, une avance TENORE de 143.253 € et une nouvelle avance BPI de 127.500 €.

Les caractéristiques des avances remboursables sont les suivantes :

Avance remboursable contractée auprès de l'ADEME dans le cadre du programme d'investissement d'avenir (PIA) – Projet « ORCASIL »

- Montant reçu : 422 573 €
- Versement des fonds le 8 mars 2016.

Avance remboursable contractée auprès de l'ADEME dans le cadre du projet TENORE de GRTGAZ et ENERTIME :

L'objectif du projet TENORE est de développer une solution technologique et de réaliser une installation pilote (première installation de ce type en France) de valorisation d'énergie fatale de détente de gaz naturel.

- Convention de financement annoncée en juin 2018
- L'avance correspond à un acompte de 35% du financement.

Avance remboursable contractée auprès de BPI France dans le cadre d'une assurance prospection :

- Budget garanti : 300.000 €
- Montant reçu : 127.500 le 4 mai 2021
- Période de prospection : 4 ans à partir du 1^{er} avril 2021

5.25. Emprunts et dettes financières

En euros	31/12/2021	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans
Emprunts bancaires	1 752 890	269 478	1 483 412	(0)
Intérêts courus	-			-
Dettes financières diverses	-			-
Emprunts et dettes financières	1 752 890	269 478	1 483 412	(0)

En euros	31/12/2020	Augmentation	Remboursement	31/12/2021
Emprunts bancaires	1 357 500	500 000	104 610	1 752 890
Intérêts courus	487		487	-
Dettes financières diverses	-			-
Emprunts et dettes financières	1 357 987	500 000	105 097	1 752 890

Les emprunts auprès des établissements de crédit sont les suivants :

Etablissement de crédit	Montant emprunté	Date versement des fonds	Durée de l'emprunt	Taux annuel	Capital restant du au 31/12/2021
OSEO	75 000	28/01/2013	8 ans	1,86%	-
BPI France	300 000	09/07/2019	7 ans	1,02%	270 000
BPI France	750 000	28/08/2019	7 ans	4,84%	712 500
PGE	300 000	30/04/2020	5 ans	0,25%	270 390
PGE	500 000	25/11/2021	1 an	1,75%	500 000
Emprunts bancaires	1 925 000				1 752 890

5.26. Fournisseurs et comptes rattachés

En euros	31/12/2021	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans
Dettes fournisseurs	412 758	412 758	-	-
Factures non parvenues	363 625	363 625	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	776 383	776 383	-	-

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 412.758 € à la clôture.

5.27. Dettes fiscales et sociales

En euros	31/12/2021	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans
Dettes fiscales	104 436	104 436	-	-
Dettes sociales	507 452	507 452	-	-
Dettes fiscales et sociales	611 888	611 888	-	-

Au 31 décembre 2021, les dettes fiscales sont essentiellement constituées de 87.043 € de TVA collectée.

Les dettes sociales se décomposent principalement comme suit :

Dettes vis-à-vis des organismes sociaux pour 292.121 €.

Dettes sur congés à payer & RTT pour 215.331€.

L'échéance des dettes fiscales et sociales est à moins d'un an.

5.28. Autres dettes

En euros	31/12/2021 12 mois	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans
Autres dettes	214 029	214 029	-	-
Autres dettes	214 029	214 029	-	-

Les autres dettes sont principalement constituées d'avances et acomptes versées par des clients pour 183.212 €.

L'échéance des autres dettes est à moins d'un an.

5.29. Produits constatés d'avance

En euros	31/12/2021	31/12/2020
Ventes de biens	110 691	511 202
Produits constatés d'avance	110 691	511 202

L'échéance des produits constatés d'avance est à moins d'un an et concernent les travaux facturés d'avance dans le cadre du chiffre d'affaires à l'avancement.

5.30. Charges à payer

En euros	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts sur emprunts	-	487
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	363 625	255 773
Dettes sociales	223 994	184 980
Dettes fiscales	3 875	125 245
Autres	-	-
Total des charges à payer	591 494	566 485

L'échéance des charges à payer est à moins d'un an.

5.31. Engagements hors bilan

5.31.1. Engagements financiers

Engagements reçus

Fournisseurs	Banque	Date de création	Date expiration	Montant
KSB	LCL	23/04/2020	28/02/2022	2 250
WEG	DEUTCH BQ	23/06/2020	27/01/2023	4 141
LUFKIN	UNICREDIT	28/08/2020		15 910
ABB	COMMERZBANK	22/04/2021	08/04/2023	26 321
Total				48 622

Marché domestique	Banque	Date de création	Date expiration	Montant
SYNER'VAL	SG	01/07/2020	31/12/2032	66 420
GRT GAZ	SG	15/04/2021	31/10/2022	80 900
GRT GAZ	SG	15/04/2021	30/08/2022	110 570
GRT GAZ	SG	29/11/2021	31/05/2023	50 040
ENVELOPPE 2021	SG	01/10/2021	30/09/2023	1 000 000
Total				1 307 930

Engagements donnés

En euros	Redevances payées		Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel
	de l'exercice	cumulées	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total à payer	
Véhicule	16 805	23 617	7 957	15 252	-	23 209	
Logiciels					-	-	
Total	16 805	23 617	7 957	15 252	-	23 209	-

5.31.2. Sûretés réelles

Néant.

5.31.3. Engagements en matière de location immobilière

En euros	Loyers engagés		Loyers restant à payer			Total
	2021	Cumul	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	
Siège social	235 000	1 311 667	235 000	106 233		1 652 900
Total Loyer	235 000	1 311 667	235 000	106 233	-	1 652 900

Les engagements de loyer correspondent au bail du siège social d'ENERTIME dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Bail siège social :

- Bail commercial entre la SCI Latéral et ENERTIME
- Bâtiment à usage industriel, commercial et bureaux
- Adresse : 1 rue moulin des bruyères 92400 COURBEVOIE
- Durée : Du 15 juin 2014 au 15 juin 2023 (9 ans)
- Montant du loyer annuel : 130 000 € hors taxes et hors charges jusqu'au 30 avril 2016 puis 230 000 € hors taxes et hors charges suite à l'avenant d'extension. Cet avenant a été annulé en décembre 2017 au bénéfice de la société Deliveroo qui a repris la location de l'extension. Une convention de sous-location a alors été signé avec la société Deliveroo pour sous-louer une partie de l'extension pour un montant annuel de 32 000 €
- Indexation : L'indice de base sera le dernier indice du coût de la construction connu – publication au Journal Officiel de la République française – à la date d'entrée dans les lieux, soit le 4^{ème} trimestre 2013 (1615).

5.31.4. Engagement de retraite

Le montant de l'engagement de retraite, non provisionné dans les comptes, s'élève à :

- 138 378 €, charges sociales comprises au 31 décembre 2021
- 119 879 €, charges sociales comprises au 31 décembre 2020
- 85 704 €, charges sociales comprises au 31 décembre 2019

5.32. Honoraires de commissariat aux comptes

En euros	2021	2020
Honoraires facturés au titre de l'audit légal des comptes	75 585	54 333
Honoraires facturés au titre des services autres que la certification des comptes	19 598	15 705
Honoraires du commissaire aux comptes	95 183	70 038

5.33. Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction

Les rémunérations brutes versées aux membres des organes d'administration et de direction s'élèvent au titre de leurs fonctions à 121.200 € sur l'exercice 2021.



Enertime

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2021

**Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées**

ERNST & YOUNG Audit



Enertime

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

A l'Assemblée Générale de la société Enertime,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.



► Avec M^{me} Elena David

Nature, objet et modalités

Contrat de prestations de services

Ce contrat a pour objet de définir les conditions selon lesquelles M^{me} Elena David s'engage à assurer des prestations de services pour le compte de votre société dans le cadre de ses activités.

M^{me} Elena David assurera les prestations récurrentes suivantes :

- organisation de foires, salon professionnels et congrès internes et externes ;
- entretien et achat de plantes du bureau ;
- achat des consommables nécessaires à l'entretien, aux premiers soins et à l'hygiène au bureau ;
- achat du café, des boissons et des en-cas fournis par votre société aux employés ;
- assistance aux voyages et note de frais du président-directeur général.

Les tâches attribuées au consultant sont estimées à quarante heures par mois, facturées € 30 de l'heure, soit € 1 200 par mois pour les tâches récurrentes.

Paris-La Défense, le 29 avril 2022

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Cédric Garcia

www.enertime.com



1, rue du Moulin des Bruyères
92400 COURBEVOIE